

VAE : CAP SUR L'EXPÉRIMENTATION REVA !



30 janvier 2023, 14h00



PRÉSENTATION DES INTERVENANTS



Chantal Dekerle

Responsable de projets
Service Certification

AFPA Hauts-de-France

chantal.dekerle@afpa.fr



Mina Habki

Référente régionale VAE

Pôle emploi
direction régionale
Hauts-de-France

mina.habki@pole-emploi.fr



Christine Mayor

Chargée de mission
Service Emploi et
formation professionnelle

DREETS Hauts-de-France

christine.mayor@dreets.gouv.fr



Béatrice Roland

Chargée de développement,
coordination, animation
du DAVA de Lille
Cheffe de Projet Interval

beatrice.roland@ac-lille.fr



Nicolas Saenen

Chef du service des
formations sociales et
paramédicales

DREETS Hauts-de-France

nicolas.saenen@dreets.gouv.fr



QU'EST-CE QUE
L'EXPÉRIMENTATION REVA ?



QU'EST-CE QUE L'EXPÉRIMENTATION REVA ?

REVA, pour « REconnaitre et VALider »

REVA est une expérimentation soutenue par le ministère du Travail et le Haut-commissaire aux Compétences, visant à **simplifier et à accélérer le parcours VAE**.

Sa mise en œuvre est portée par l'incubateur de services publics numériques [beta.gouv](https://beta.gouv.fr)



QU'EST-CE QUE L'EXPÉRIMENTATION REVA ?

REVA, une expérimentation pour dessiner la VAE de demain !

REVA est une expérimentation proposant **un parcours VAE simplifié, personnalisé et financé.**

Pour rappel, la VAE permet d'obtenir une certification en faisant valoir son expérience acquise en qualité de salarié, d'indépendant, de bénévole, ou encore à l'occasion d'un service civique, d'un mandat électoral ou syndical.

Cette expérimentation permet d'accompagner la réforme réglementaire et de préfigurer l'avenir de ce dispositif.

QU'EST-CE QUE L'EXPÉRIMENTATION REVA ?



À qui s'adresse cette expérimentation ?

- aux salariés du privé,
- aux demandeurs d'emploi,
- ainsi qu'aux aidants familiaux.

3 000 à 3 500 parcours seront financés, jusqu' à juin 2023.

Dans quels secteurs professionnels ?

REVA permet d'acquérir une certification dans le domaine de la dépendance-autonomie, du service à la personne, de la santé et de la petite enfance.



LES MÉTIERS ET CERTIFICATIONS ACCESSIBLES AVEC REVA



OBTENIR UNE CERTIFICATION, POUR EXERCER QUELS MÉTIERS ?



Accompagnant éducatif social (AES) ;

Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;

Aide auxiliaire de puériculture ;

Aide à domicile ;

Accueillant familial ;

Auxiliaire de vie scolaire (AVS) ;

Accompagnant de personnes fragilisées, handicapées ;

Assistant de vie ;

Assistant ménager ;

Garde d'enfant à domicile ;

OBTENIR UNE CERTIFICATION, POUR EXERCER QUELS MÉTIERS ?



Agent de service hospitalier ;

Agent hôtelier ;

Agent de service hébergement ;

Responsable de secteur d'aide à la personne ;

Responsable de service de maintien à domicile ;

Coordonnateur de secteur ;

Encadrant de proximité ;

Coach d'équipe ;

...

QUELLES SONT LES CERTIFICATIONS ACCESSIBLES ?

19 certifications sont concernées ...

Bac pro Accompagnement, soins et service à la personnes (ASSP), 2 options : à domicile ou en structure ;	Niv.4
CAP Accompagnant Educatif Petite enfance (AEPE) ;	Niv.3
Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (AES) ;	Niv.3
Diplôme d'Etat Technicien d'Intervention Social et Familiale (TISF) ;	Niv.4
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;	Niv.6
TP Assistant De Vie aux Familles (ADVf) ;	Niv.3
TP Agent de Service Medico social (ASMS) ;	Niv.3
TP Responsable Coordonnateur Service au Domicile (RCSAD) ;	Niv.5
Surveillant Visiteur de Nuit en Secteur Social et Médico Social (SVNSSMS) ;	Niv.3
Conducteur Accompagnateur de Personne à Mobilité Réduite (CAPMR) ;	Niv.3

QUELLES SONT LES CERTIFICATIONS ACCESSIBLES ?

Employé familial (EF) ;	Niv.3
Assistante maternelle - garde d'enfant (AM-GE) ;	Niv.3
Assistant de Vie dépendance (AVD) ;	Niv.3
Diplôme d'Etat Aide-Soignante (hors périmètre HDF) ;	Niv.4
Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture (hors périmètre HDF) ;	Niv.4
BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) Carrières sociales ;	Niv.6
Bac Pro Services aux personnes et territoires (hors périmètre HDF) ;	Niv.4
CAPA Services aux personnes et vente espace rural (hors périmètre HDF).	Niv.3

Une certification obtenue par la VAE, comme dans le cadre de l'expérimentation REVA, possède la même valeur qu'une certification obtenue en suivant une formation



LES ATOUTS DE REVA



Comment sensibiliser les candidats à l'expérimentation ?

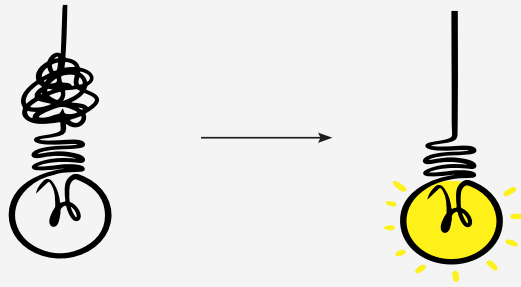
LES ATOUTS DE REVA



► un processus accéléré

- possibilité d'obtenir un diplôme en **6 à 8 mois**, tout en continuant à travailler ou assurer ses activités habituelles ;
- proposition d'un 1^{er} rdv sous 8 jours ;
- la **recevabilité** ou non du projet de VAE est établie **sous 8 jours**
- le jury est organisé dans le mois suivant le dépôt du dossier de validation du candidat.

LES ATOUTS DE REVA



► un processus simplifié

- une inscription en ligne via **une plateforme unique** ;
- une **recevabilité simplifiée** (fin du Cerfa) ;
- arrêt de la production de preuves d'expériences ;
- un parcours clés en main, intégrant la **gestion et la prise en charge financière unique** du dossier du candidat.

LES ATOUS DE REVA



► **un accompagnement innovant, personnalisé et renforcé**

- via l'implication d'un **Architecte de parcours** et d'un **Accompagnateur** ;
- par la **co-construction d'un parcours** modulaire, hybride (pouvant intégrer des actions de formation) ;
- en reconnaissant les compétences transversales (communiquer, organiser ses actions, travailler et coopérer au sein d'un collectif...).



DEMANDEURS D'EMPLOI



Le statut et la rémunération du candidat
durant l'expérimentation

DEMANDEUR D'EMPLOI, LE STATUT DU CANDIDAT DURANT L'EXPÉRIMENTATION

Le statut du candidat

Spécificité de l'expérimentation, le candidat dispose durant son parcours du statut de **stagiaire de la formation professionnelle**.

Ce statut est attribué **en début d'accompagnement**, après le premier rendez-vous avec l'Architecte de parcours (ou après l'entrée en acte formatif).

Ce statut est valable durant tout l'accompagnement, selon les dates d'accompagnement contractualisées avec l'Architecte de parcours.

A partir du moment où le candidat a reçu dans son espace personnel son attestation d'entrée dans l'expérimentation REVA, il peut actualiser son statut en sélectionnant la mention « *Je suis en formation* ».

En cas d'abandon, le stagiaire doit signaler l'arrêt de l'accompagnement.

DEMANDEUR D'EMPLOI, LA RÉMUNÉRATION DU CANDIDAT

Concernant les bénéficiaires de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi - Formation (ARE-F)

La rémunération est liée à la prestation d'accompagnement, dès lors que cet accompagnement débute (dans la limite des droits ouverts par le candidat). Ensuite le candidat bénéficiera jusqu'à la fin de son accompagnement de la Rémunération des Formations Pôle Emploi (RFPE) à taux plein.

Concernant les candidats non-indemnisés (allocataire RSA, ASS, AAH...)

Les candidats pourront bénéficier de la Rémunération des Formations Pôle Emploi (RFPE) à taux plein.

Aide complémentaire

Possibilité de mobiliser le dispositif d'aide à la garde d'enfant de Pôle Emploi (AGEPI) pour les personnes éligibles.

LA PRISE EN CHARGE DES ACTES FORMATIFS

Prise en charge des actes formatifs

Des actes formatifs peuvent être financés selon :

- le niveau du candidat

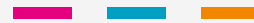
(inférieur ou égal au Bac = ✓ ; supérieur au niveau BAC = ✗),

- ou s'il relève de publics spécifiques

(bénéficiaires des minimas sociaux, RQTH, DE de + 12 mois...)



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET FINANCÉ



UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE



Rôle de l'Architecte de parcours

- Mesure l'écart entre le profil du candidat et son objectif de certification ;
- Recense les informations au sujet du parcours du candidat, afin de permettre au certificateur de se prononcer ou non sur la recevabilité du projet ;
- **Co-construit le parcours** pour et avec le candidat, incluant si besoin des formations complémentaires (Cléa, « *usages du numérique* », une immersion professionnelle...) ;
- Recueille l'adhésion du candidat et définit une **feuille de route** ;
- Conduit l'**entretien « post-jury »** en cas de validation partielle ou échec, et définit un nouveau plan d'actions ;
- Se charge de la **gestion financière du dossier** (prise en charge auprès du financeur, paiement des prestataires...).

UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE



Rôle de l'Accompagnateur

- Etablit le **planning d'accompagnement** ;
- **Aide à la rédaction** du dossier d'expérience ;
- **Aide à la préparation** au passage devant le **jury** ;
- Valorise les compétences transversales du candidat (celles ne relevant pas directement de la certification) ;
- Veille à l'assiduité du candidat.

UN PARCOURS FINANCÉ



Un financement unique, quel que soit le statut du candidat, sa convention collective et son lieu d'habitation ;

Un accord de prise en charge dans les 48 h suivant la demande ;

Un seul gestionnaire : l'Architecte de parcours ;

Un accompagnement entièrement financé ;

Prise en charge possible des actes de formation (selon statut et niveau de formation du candidat).



REVA, LE PARCOURS



LE PARCOURS

1



Inscription en ligne

Le candidat choisit la **certification visée**, il renseigne ses coordonnées nom, prénom, n° de tél et mail. A réception d'un lien, il complète ses expériences (date de début, durée, descriptif des activités) ;

2



Co-construction du parcours

Rencontre avec un **Architecte de parcours** pour valider la certification visée, la faisabilité du projet et co-construire le parcours. Le parcours peut si besoin intégrer une phase de formation, ou d'immersion professionnelle ;

3



Recevabilité et contractualisation de l'accompagnement

Sous 8 jours la **recevabilité** est prononcée, établissement d'un planning de RDV avec le candidat, une date de dépôt du dossier d'expérience est planifiée 1 à 2 mois après le début de l'accompagnement ;

LE PARCOURS (SUITE)

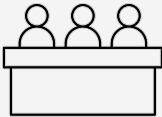
4



Phase d'accompagnement

Le candidat avec l'appui de l'**Accompagnateur** rédige son **dossier d'expérience**, réalise si besoin les formations ou immersions préalablement identifiées, se prépare au passage devant le jury ;

5



Passage devant le jury

Le candidat présente ses expériences afin de permettre au **jury** de vérifier ses compétences ; et/ou le candidat en fait la démonstration lors de mises en situation professionnelles reconstituées ;

6

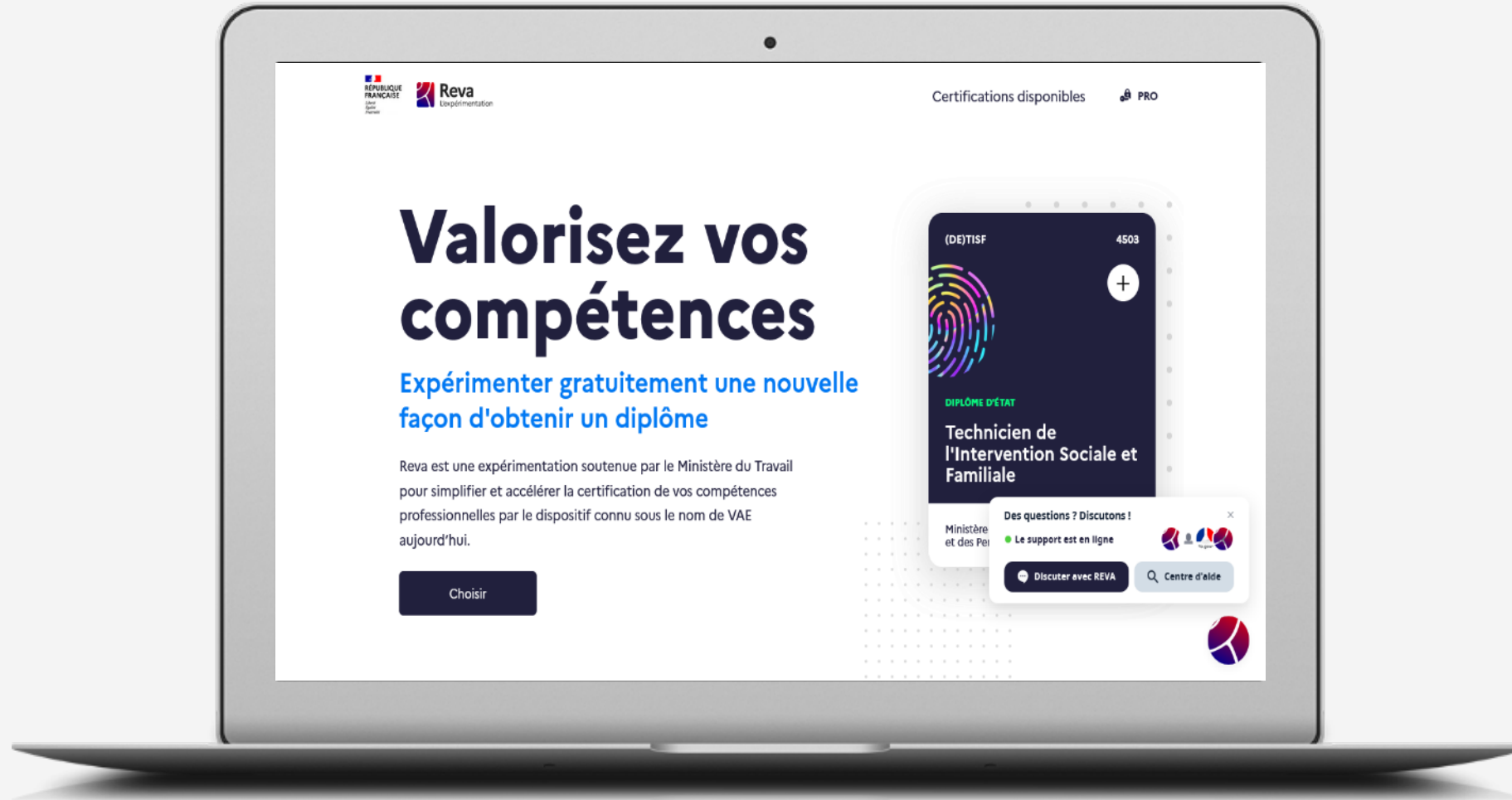


Obtention totale ou partielle de la certification

En cas de validation partielle, ou d'échec, l'Architecte de parcours et le candidat co-construisent un plan d'action en vue d'une validation totale.

REJOINDRE L'EXPÉRIMENTATION, QUE DOIT FAIRE LE CANDIDAT ?

Un portail unique : reva.beta.gouv.fr



REJOINDRE L'EXPÉRIMENTATION, QUE DOIT FAIRE LE CANDIDAT ?

Reva

Ces informations de contact permettront à votre architecte de parcours de vous contacter afin de discuter de votre projet.

Prénom

Nom

Téléphone

Email

Une inscription en ligne,
via un formulaire en saisissant quelques
informations...



QUESTIONS - RÉPONSES



Architectes de Parcours et les
Accompagnateurs

POUR ALLER PLUS LOIN ...



Un [C2dossier](#) consacré à la VAE, retrouvez :

- une présentation détaillée de chaque étape du parcours VAE,
- les catalogues de certifications accessibles par la VAE,
- les coordonnées des certificateurs en région,
- les replays des différents webinaires (« 20 ans de La VAE », les certifications accessibles par la VAE par secteurs professionnels, REVA ...).

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE C2RP



- avec notre lettre d'information, le **C2@ctus**
- avec le panorama de presse régionale et nationale, l'**InfoHebdo**
- sur les réseaux sociaux   

www.c2rp.fr

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



www.c2rp.fr



03 20 90 73 00



Le C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, remplit une mission d'intérêt public en faveur du déploiement des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi.

Lieu de partenariat, de production et de diffusion d'information, le C2RP contribue à l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux et appuie les professionnels en charge de favoriser la continuité des parcours tout au long de la vie.